



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-13

Nas
Objet : Stationnements réservés le 11 février 2026 –Place de l'Église.

Le Maire de NANT,

- VU l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- VU les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8^{ème} partie ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de privatiser les places de stationnement du domaine public, situées devant le numéro 6 et le numéro 7 de la place de l'Église le 11 mars 2026 afin de faciliter l'accès à la façade de la propriété de M. GAS Jérôme pour la pose des volets de l'habitation.

ARRETE

Article 1^{er} :

Privatisation des places de stationnement du domaine public, situées devant le numéro 6 et le numéro 7 de la place de l'Église le 11 mars 2026 afin de faciliter l'accès à la façade de la propriété de M. GAS Jérôme pour la pose des volets de l'habitation.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la commune.

Article 3 :

La Mairie de Nant,

M. GAS,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,
sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 03 Mars 2025



**Le Maire,
Richard FIOU**